

Environnement

Décharge radioactive du Bouchet

vers un réaménagement du site ?

« Ces mesures sont insuffisantes et n'auront pas la portée que l'on est en droit d'attendre ! » Les résultats de la dernière campagne de mesures, effectuée sur le site de la décharge radioactive du Bouchet ne seront connus que dans quelques jours. Ils sont, par avance, contestés par les écologistes. « Nous formulons deux reproches principaux : d'une part, les contrôles ne portent que sur le radon alors que nous exigeons aussi des carottages ; d'autre part, nous n'avons pas pu réaliser de contre-mesures faute de moyens financiers et le C.E.A., seul maître d'œuvre, est à la fois juge et partie », explique Alain Costes des « Amis de la Terre » de Ballancourt, l'association qui s'est toujours portée en flèche dès le démarrage de l'affaire.

La campagne en cause a été réalisée, cet été, en exécution d'un arrêté du préfet de mai dernier. Objectif : faire un état de la radioactivité des lieux qui servira de base aux travaux de réaménagement du site. Son organisation reprenait, globalement, les conclusions du professeur Sergolle qui présidait la commission créée à l'initiative de Michel Fayolle, le maire d'Itteville. Elle prévoyait un quadrillage serré du terrain pour ne laisser de côté aucun des points chauds d'émanation de radon — ce gaz radioactif dont on a relevé la présence dans des quantités très largement supérieures à la moyenne — « On ne cherche que le radon, c'est trop peu, il faut absolument procéder à des carottages pour connaître dans le détail tous les radio-éléments, sans cela on ne peut pas prétendre avoir réalisé une cartographie précise de l'impact de la radioactivité sur l'environnement », argumente Alain Costes.

Ce débat n'est pas clos et c'est le nouveau préfet, M. Rémy Pautrat, qui devra autoriser ou refuser au C.E.A. l'ouverture du chantier de réhabilitation. Celui-ci devrait consister à « balancer » les cinq mille tonnes de minerais appauvris d'uranium et de thorium du parc à hydroxydes, dans le bassin de décantation, où ils rejoindraient les quinze mille tonnes de boue et de stériles, pour recouvrir le tout d'une couche d'argile. Le radon serait prisonnier sous trente centimètres de terre et sa teneur



abaissée au niveau de la moyenne régionale. Les concentrations en radon 220 et 222 à ne pas dépasser sont fixées par le même arrêté préfectoral du mois de mai. Les écologistes trouvent ces taux encore trop élevés et militent pour leur abaissement.

Mesure et vérité

« Je pense que les travaux ne pourront pas se réaliser si je ne suis pas d'accord », souligne Michel Fayolle. Depuis le début de l'affaire le maire d'Itteville a toujours prôné la mesure et agit pour que la vérité jaillisse. Si toutefois il en existe une ! En août 1990, en plein cœur de la polémique, Michel Fayolle avait pris l'initiative de créer une commission de concertation réunissant les représentants du C.E.A., les « Verts », des élus et les spécialistes de la C.R.I.I.-Rad (l'association chargée des contre-mesures par les écologistes). Il en avait confié la présidence à un physicien de grande réputation, le professeur Sergolle. « J'attends les résultats ; après quoi, j'ai l'intention de réunir la commission », précise Michel Fayolle. Si ses membres devaient ne pas se mettre d'accord, le maire d'Itteville pourrait demander des carottages. « Mon seul

souci est que l'on fasse toute la clarté sur ce dossier et qu'après le site soit réaménagé », assure Michel Fayolle.

Avec ces travaux de réaménagement, on reviendrait à la case départ. C'est en effet lorsqu'ils avaient appris que le terrain de la décharge allait être remis en état et rendu à son propriétaire, la S.N.P.E. (société nationale des poudres et explosifs), que les défenseurs de l'environnement avaient commencé à se mobiliser. Dix-huit mois après, ils tirent un bilan contrasté de leur action. Certes, la décharge de Bouchet a toutes les chances d'être réaménagée, sensiblement dans les conditions prévues initialement par le C.E.A. alors que les écologistes persistent à réclamer l'évacuation de la totalité des déchets. Par ailleurs, les plaintes des « Verts » contre les autorités atomiques françaises ont tourné court, le juge d'instruction ayant conclu au non-lieu. Elles portaient sur des infractions à la réglementation des installations classées et au code de la santé publique. Une dizaine de riverains, habitant Ballancourt, s'étaient portés partie civile. Cependant, les défenseurs de la nature ont obtenu des résultats dépassant très largement leurs espérances.

« C'est comme pour une pelote de laine », explique Alain Costes. « On a tiré un fil et on a tout débobiné mettant en relief le problème capital de la gestion des déchets faiblement radioactifs ». Dans la foulée de l'affaire d'Itteville, il y eut celle de la « déposante » de Saint-Aubin qui a encore mieux mis en lumière le dysfonctionnement de certains services du C.E.A. Les hommes politiques s'en sont mêlés pour exiger du Commissariat à l'Énergie atomique une plus grande vigilance. Les « Verts » ont aussi obtenu que la décharge une fois réhabilitée soit placée sous surveillance. Des contrôles réguliers de teneur en radon sont prévus. Un progrès considérable si l'on songe que le site était (presque) abandonné depuis la fermeture de l'usine d'extraction d'uranium du Bouchet en 1971...

P. Désavie.